

Les dernières années de Sainte Delphine à Apt d'après le procès de canonisation

L'article ci-dessous est extrait d'une thèse présentée à l'École des Chartres en 1928, et consacrée à l'édition critique d'un document essentiel à la biographie de Ste Delphine : il s'agit de la Vie provençale de Sainte Delphine, écrite vers 1385-1395, et conservée dans le manuscrit français 13.504 de la Bibliothèque Nationale. Tandis que la thèse de Mlle Dulong est demeurée inédite, une édition de la Vie provençale, d'après le même manuscrit, a été publiée par le Docteur Pansier dans les Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin (année 1926). Celui-ci avait cru reconnaître dans la Vie la langue populaire de la région d'Apt, et cette hypothèse a été formellement démentie par l'étude philologique de Mlle Dulong qui a situé la rédaction du manuscrit dans le Nord du département du Tarn. Enfin à l'édition critique de la Vie Mlle Dulong a joint une étude comparée du Procès de canonisation, encore inédit, d'après le texte du manuscrit 355 de la Bibliothèque Méjanes, à Aix, qu'elle date de la 2^e moitié du XIV^e siècle.

Rappelons que Delphine, fille de Guillaume de Signe et de Delphine de Barras, naquit au château de Puy-Michel, diocèse de Riez, vers 1284. Orpheline à 7 ans, elle épousa le 5 février 1299 Elzéar de Sabran, son cadet de trois ans, qui devint peu après comte d'Ariano au royaume de Naples. Après la mort d'Elzéar (27 septembre 1323) elle se retira de la Cour de Naples, puis rentra définitivement en Provence en 1343. Fixée à Apt, elle y mena une vie ascétique jusqu'à sa mort (26 novembre 1360).

Ce texte diplomatique est particulièrement précieux pour l'histoire des quinze dernières années de Delphine ; il nous permet de retracer avec assez de détail la vie de cette petite communauté groupée autour d'elle, imitant la vie franciscaine, bien qu'en dehors de tout ordre

religieux. Le groupe que Delphine avait ainsi formé (il semble d'ailleurs beaucoup plus à cause du goût du temps pour la vie ascétique que dans un but d'apostolicité, notre sainte sortant peu et cherchant le recueillement) observait la chasteté et jusqu'à un certain point la pauvreté évangélique. A Casasana (1), Delphine avait demandé à ses compagnes de la traiter comme une pauvre étrangère, hébergée par pure charité, et pendant quelque temps, il semble bien qu'elle balayait, lavait les écuelles, s'asseyait la dernière à table (2) ; Elle restait grande dame cependant ; nous la voyons appeler avec une clochette pour demander tel ou tel service, défendre absolument que personne vint la déranger, imposer silence quand elle considérait la conversation trop mondaine (3). (Il faut dire qu'à cette époque elle était malade et probablement peu capable de marcher.)

Que faut-il entendre exactement par ce terme : « familiares domine Dalphine » ? Qui étaient ces hommes et ces femmes qui la suivaient dans ses voyages à Naples ? Il y avait sa sœur, religieuse de l'abbaye de Sorp qui n'était pas souvent dans son monastère, car elle menait une vie tout aussi sainte auprès de sa sœur et de son beau frère (4) ; sa servante Bertrande Bartholomée ; le fidèle écuyer de son mari, Gui de Cavaillon, frère Guillaume Hospitalier et frère Jean de Bargondia (5) ; et après son retour définitif, elle voyait tous les jours ses convertis, soit Barthélemy de Pertuis et sa femme, soit Nicolas Laurenchi, soit les mineurs du couvent d'Apt, contigu à sa maison ; jusqu'à 1350 elle eut toujours un mineur comme confesseur attiré : il se transportait avec elle à Cabrières, il semble qu'il mangeait avec elle. Son dernier confesseur le chanoine Durand André, qui vécut dans sa familiarité dix ans, disait les heures avec elle ; lorsqu'elle arrivait au psaume : *Laqueus contritus est*, elle avait coutume de s'arrêter, de soupirer, et de dire : « Ce sont les paroles que j'ai entendues de mon saint époux,

(1) Cf. Article XXIII.

(2) Cf. Article XXVIII.

(3) Dans cette retraite de Cabrières, Delphine mena plus ou moins, pendant une année, la vie d'une *inclusa* cf. Procès p. 305 : Ostendit sibi, dum loquerentur familiariter, quamdam cameram parvulam de lapidibus. Et dixit ei... quod ipsam cameram construi fecerat, ut includeretur in ipsa et tota parietibus absideretur, dimissis dumtaxat a duabus partibus compositis fenestris duabus, una per quam missam audiret, et alia per quam sibi necessaria ministrarentur, ut sic sola cum solo suo sponso christo liberius Deo servire et contemplari posset, licet in dicta camera dicta de se non reclusit. » L'institution doit donc avoir été connue dans le Midi à cette époque, bien que les monuments conservés n'en offrent pas d'exemples. Signalons ici un détail archéologique donné par la *Vie de D^s*, ligne 510: Jean Julien priaît dans le cloître ; le diable le prit et le jeta, par une haute fenêtre, sur le pavé, mais ne put lui faire de mal. Ce cloître avait-il donc deux étages ?

(4) Sur Alasacie, sœur de Delphine, voir les *Vies latines d'Elzéar* : pp. 42 et 44, elle est appelée Alaytz. Dans la *Vie de Delphine* pp. 94 et 109, elle est aussi appelée Alaytz.

(5) Procès p., 201.

qui était déjà mort » (1). Une autre fois Durand lui demanda de lui expliquer le psaume : *Qui habitat in adjutorio*, et Delphine s'employa jusqu'à minuit à lui en donner l'interprétation mystique (2). Grâce à la déposition du même Durand (3), nous savons l'emploi du temps des journées de Delphine, lorsqu'il n'y avait pas d'empêchements ; elle disait les heures selon l'usage romain, après elle se confessait, elle entendait la messe avec des larmes et des soupirs. Après le repas (4), elle faisait aux étrangers qui venaient la voir, ou à ses familiers, une allocution sur un sujet religieux ; après lequel elle s'occupait à tisser, filer ou broder. Après l'heure de vêpres, elle faisait un deuxième prône aux étrangers s'il y en avait là, sinon elle se retirait pour lire et méditer. A la tombée de la nuit, elle dormait un peu, pour se réveiller avant minuit et prier ou lire jusqu'à l'aurore ; à l'aurore elle reprenait un peu de sommeil, et la journée recommençait.

Il ne faut pas cependant croire que cette vie était égoïste : Delphine était prête à recevoir tous ceux qui lui apportaient leur souffrance. Françoise (5) Bot dépose qu'étant malade, elle alla voir Delphine ; celle-ci, compatissante (était-ce par simple tendresse, ou parce qu'elle voulait opérer un miracle ?) : « fecit eam poni in lecto in qua ipsamet dormiverat » ; et, dans sa vieillesse, affligée par l'hydropisie et par un « tremblement de cœur », elle se fit porter en litière à Cavaillon pour calmer une discorde entre deux seigneurs. (6)

C'est aussi par souci du bien d'autrui qu'elle adressait si souvent à ses visiteurs des allocutions, bien que cette sorte de manie eût été à la mode avant elle : Robert de Sicile fut un prédicateur abondant (7), ainsi que son chancelier Barthélémy de Capoue. Les débris des prédications de Sainte Delphine (8) montrent du bon sens ; sa doctrine venait d'ailleurs des classiques de la vie chrétienne : St Augustin, St Grégoire, St Bernard (9). Sa pensée était si imprégnée de l'écriture que

(1) *Procès*, p. 299.

(2) *Procès*, p. 322.

(3) *Procès*, p. 310.

(4) Sans doute ce repas était-il considérablement avant midi, pour qu'elle eût le temps de faire tout cela jusqu'aux vêpres.

(5) *Procès* p. 640.

(6) cf. art. XXXVIII et *Procès* p. 413.

(7) Goetz, op. cit. donne la liste des mss. de ces sermons : celui de la Marciana de Venise LIII, LXXV, de l'Angelica de Rome n° 150, 151, de la Laurentienne LXXXIX, et de Naples VII E 2. On a de lui 289 sermons.

(8) *Procès*, p. 334.

(9) cf. *Procès* p. 308 et pour St Bernard, p. 498. Elle lisait aussi la littérature religieuse du XIVe : un *Liber de viciis et virtutibus* (cf. p. 308), la *Vita Barlaam* (p. 211), les *Vies des Pères* et les *Acta Sanctorum*.

des passages en venaient naturellement sur ses lèvres, parfois d'une façon inattendue. (1).

Que retenaient ses auditeurs des paroles de Delphine ? Il y a en bien eu un ou deux qui ont restitué des biens mal acquis (2), et un chanoine se désista de bénéfices (3) ; mais la plupart : un évêque, de grandes dames, des religieuses, de très riches marchands, le notaire Laurenchi, en retinrent surtout la leçon d'humilité dans leur extérieur et abandonnant les belles étoffes, ils s'habillèrent de gros bureau (4); il semble que pour les dames surtout c'était-là le fin du fin de la vie chrétienne. Nous ne doutons pas que les enseignements de Delphine ne fussent plus profonds, mais ce peuple était si inculte ! Au couvent de Ste Croix régnait un certain luxe, et certaines religieuses jouissaient bien de leur dot : elles portaient des voiles légers, des patenôtres d'ambre et de corail, mangeaient dans de la vaisselle d'argent (5). Avec Delphine vint le renoncement à ces belles choses et l'abandon de la propriété personnelle ; certaines, refusant de posséder même en commun, mendiaient au réfectoire à leurs propres sœurs, ou avaient une femme qui allait mendier pour elles dans les rues d'Apt. (6)

Les dépositions au sujet des miracles sont encore une bien meilleure preuve de l'étroitesse des esprits. Les vœux en retour desquels Delphine a obtenu tant de miracles consistent tous dans la promesse, si le malade est guéri, d'une image de cire représentant la partie malade (7), d'unierge de la grosseur de la personne à sauver (8), ou encore

(1) *Procès*, p. 332 : Nolite a modo dicere michi : Ave, sed Ve... descendo in porrenda tabernacula tartarorum, nisi michi auxilietur illa larga et abissalis misericordia que ubique longe et large seminata est, non est qui colligat ut mentis orrea impleatur... Cur ad me veniunt cum non Christus (sim) neque Johannes neque Paulus...etc.

(2) Guirand de Simiane, p. 509 et Barthelemy de Pertuis.

(3) *Procès*, p. 55 : Aycard Bot qui avait un bénéfice à Forcalquier, s'en déssaisit ; étant aussi chanoine à Apt, il ne voulut toutefois garder que « clericatum pro sustentatione vite ».

(4) *Procès*, p. 594 : B. de Pertuis se fit faire des vêtements d'un drap « de quo vendebatur canna pro uno floreno » ; si c'était là du drap à bon marché, la valeur du florin avait bien changé depuis qu'on avait évalué la rente de Puy Michel seulement à 1200 florins (ib., p. 549) ;

Procès p. 551 et p. 657 : Rosseline d'Agouet... « mutavit statum suum in vestibus quas deferebat magis strictas et magis pollitas et capucium quod portabat dimisit. » Delphine avait en grande méfiance ce goût pour les ornements de la tête : les couronnes, les perles, les bonnets (capucium) qui étaient à la mode (cf. p. 212, 549). Elle même cachait ses cheveux et son cou par des voiles de la plus grosse toile qu'elle put trouver (cf. p. 489 et p. 490). Il est dit qu'elle demanda à une domestique « cotardiam quasi consumptam ». et p. 254 : elle portait des vêtements « pedassatis per ipsammet Dalphinam. »

(5) *Procès*, p. 614.

(6) *Procès*.

(7) Bertrand Gala notaire (cf. art. LXXI) ayant dit de la Sainte : « quomodo vocatis eam sanctam quia, si unum picherium vini in paradiso fregisset, eiceretur extra », se mit maladroitement le pouce dans l'œil en attachant son chaperon, et il allait perdre les deux yeux. Il promet « quod si dicta domina... oculum suum alium non percussum in quo dolorem quasi importabilem sentiebat, sibi dignaretur salvare, unum oculum cereum et si amissum oculum restitueret, duos oculos cereos propriis pedibus ad ejus deportaret sepulcrum. »

(8) *Procès*, p. 457. Guillaume Henrici a promis : « unum stadale longitudinis et grossitudinis ut ipsius. »

chez les plus pauvres d'un suaire de la taille de celui qui était aux portes de la mort (1) ; les plus fervents ajoutent qu'ils iront nu pieds en pèlerinage à sa tombe (2). De ces dépositions on pourrait croire que Delphine était très sensible à ces promesses d'yeux et de jambes et même qu'elle était susceptible, car une femme n'ayant obtenu après un vœu de ce genre qu'une guérison imparfaite de son fils, s'écria : « Ah ! Delphine, il semble que tu n'as pas beaucoup de puissance en paradis ! » (3), et alors l'enfant fut guéri. Quant aux guérisons par reliques, elles font grande concurrence aux précédentes : on réunit même parfois les deux systèmes. (4)

Les témoignages sur ces miracles nous donnent un aperçu de la misère physique de ce temps. Les maladies les plus fréquentes, outre la peste qui sévit en 1348 (la « prima mortalitas ») et en 1361, que l'on appelait *morbus bossi* (5), qui se manifestait par des taches noires sur des grosseurs rougeâtres, étaient les maladies de peau, caractérisées par de profondes plaies purulentes et nauséabondes (6), sur le visage, le cou, la poitrine, que l'on appelle respectivement dans le Procès : *noti me tangere*, *scroulas* (7), *ignis sancti Anthonii*, ou encore *morbus sancti Menne*, sans que ces affections apparaissent très différenciées dans l'esprit des gens ; et souvent même ils ne sont pas sûrs de n'avoir pas affaire à la lèpre (8).

(1) Procès, p. 532.

(2) Procès, p. 108, Janselme de Galhard promet d'aller au tombeau « in camisia et femoralibus, nudis pedibus. »

(3) Procès, p. 631, sur l'article LXXXIII : « primo voto emisso, plures plage fuerunt sanate excepta una que duravit a die festi Ste Katherine usque ad mediam quadragesimanam. tunc, cum videret ipsum non esse perfecte curatum, ipsa testis loquens ironice protulit : « A ! sancta domina comitissa, non videtur quod habeas posse in paradiso, et quod filius meus possit perfecte curari », et prolatis verbis fuit perfecte curatus.

Ajoutons qu'on invoquait Delphine dans de petites souffrances : Laurent de Florence maître rational et sa femme l'invoquaient contre les lourdeurs de tête et Gérard Raybaud convers des mineurs d'Avignon, revenant (Procès p. 184) du monastère de St Véran hors les murs d'Avignon et allant à la ville pour chercher une indulgence, eut subitement le cou et la face gonflés ; il fit vœu à Delphine et tout fut passé le lendemain.

L'abbesse de Ste Croix lui promet un bœuf en cure (art. LXXVIII), si ses bœufs poursuivis par les bandes d'Espagnols, arrivaient à leur échapper.

(4) Procès, 530 « de pills D^e ut unam modicam peciam de bureta, et de panno quem deferebat in capite » ; la grand mère les a mis dans un morceau de linge comme dans un petit sac et a noué ce pansement avec un fil autour du cou de sa petite fille. Elle avait aussi fait vœu d'aller au tombeau de D^e les pieds nus et de lui apporter un suaire de toile de la longueur de sa petite fille. Cf aussi p. 543, 544 : un enfant eut mal à la jambe ; « fistula », disent les médecins ; on le porta chez des médecins en Avignon, à Montpellier, à Forcalquier ; maîtres Georges et Jean du Saignon ont demandé 80 florins pour le traitement ; mais l'enfant lui-même a déclaré qu'il aurait grande confiance dans le voile ; et la déposante « misit pro velo ».

(5) Procès, p. 541, 542.

Pour la bosse, cf. *Mém. de l'Acad. de Vancluse* t. V (1886), journal de Douceline Guazin (1348-59) : elle avait eut la bosse, nous avons trouvé mention du *morbus Bossii* dans l'*Inventaire des Arch. départ. de Mende* G. 1084, en 1460.

(6) Procès, p. 333.

(7) Procès, p. 376.

(8) Procès, p. 565. Il y avait aussi des femmes atteintes du *morbum caducum*, ou épilepsie Procès, p. 334, et une maladie appelée *lotac*, cf Procès, p. 442

Cependant les médecins ne manquaient pas en Provence. Il y a le type du barbier adroit comme celui-ci : *Guillemus barberius* (ou Barberius, mais même si c'est un nom propre, il indique une ancienne profession), *domini Aptensis episcopi sirurgicus* ; le type de médecin juif : les Bonaffos, Assès, Massipium, protégés par le pape durant la terrible persécution contre leur race ; enfin les médecins chrétiens comme : *Johannes et Georgius de Sannione* qui demandèrent pour le traitement d'un enfant 80 florins (1), une partie considérable de la rente que produisait tout le territoire de Puymichel (1200 florins) à ses seigneurs ; et aussi le chanoine Durand André, qui réunissait la science des infirmités du corps et de celles de l'âme, et dont Delphine faisait comme médecin le plus grand éloge (2).

Les trois dernières années de Delphine et l'année suivante furent une triste période pour la Provence, non seulement à cause des épidémies, mais les Grandes compagnies traversèrent le Rhône, et alors il fallut s'enfermer dans les murs des villes ; les religieuses de Ste Croix durent se transporter dans la ville d'Apt (3) ; et même, autour des villages qui n'étaient pas assiégés, les routes étaient peu sûres ; aussi lorsque la noble Andrée (4), femme de Jean Raymond, se vit poursuivie par des pillards, et lorsque tout à coup les rênes de son cheval se rompirent, elle mit toute sa confiance dans la sainte comtesse. Et d'autres qui furent sauvés en des circonstances inespérées l'attribuaient à sa sainte présence : ainsi les Gascons ayant fait une embuscade dans une chapelle abandonnée, voilà que par le plus grand des hasards un ermite eut l'idée de sortir de la ville et d'aller visiter la chapelle, ce qu'il ne faisait jamais ; les hommes cachés là, se croyant débusqués, blessent l'ermite, et se sauvent, (5), fort heureusement pour les gens du village qui n'avaient ni un seul homme d'armes ni un cheval : ce miracle fut attribué à Delphine. De même Ferrier de Cucuron (7), capitaine d'Ansois, avant d'aller combattre, alla voir notre sainte : elle le dissuada d'attaquer, et surtout, effrayée à l'idée qu'il fallait verser le sang de son prochain, lui fit promettre de ne tuer personne. Et voilà que Ferrier, en chemin avec ses hommes, sentit son cheval

(1) *Procès*, p. 543, 544.

(2) *Procès*, p. 472.

(3) *Procès*, p. 98 L'archevêque d'Aix fut, cette année-là, fait prisonnier des Espagnols.

(4) *Procès*, p. 561.

(5) *Procès*, p. 431.

(6) Cf. article LIV.

(7) Cf. article LV.

boiter et se déferrer ; il en prit un autre qui se déferra également ; alors, honteux, il dut s'en retourner, et ce fut pour son bien car, ses hommes ayant continué leur route, un peu plus loin sortirent d'une embuscade des ennemis qui tuèrent plus de cinquante des siens. Et il en manqua pas de penser que Delphine avait prévu tout cela.

On lui attribua un autre fait merveilleux : le guet fut fait miraculeusement un soir sur les murs d'Ansouis, à un moment où les ennemis allaient pénétrer dans la ville grâce à une trahison. Les ennemis renoncèrent à leur entreprise ; et cependant il n'y avait dans la ville ni un homme d'armes, ni un cheval (1). Nous en retiendrons cette description d'une patrouille nocturne, et la lâcheté des assaillants, plus forts pour les stratagèmes et le pillage que pour les batailles rangées.

Comme on le voit, on peut tirer de ce procès de canonisation des traits curieux non seulement sur les mœurs et la mentalité de l'époque, mais même des faits précis sur les malheurs de la Provence à l'époque des Grandes compagnies. Ce texte hagiographique a pris, avec le recul du temps, une valeur documentaire.

Marthe DULONG.

(1) *Procès*, p. 76.